



On recevra à ce bureau, jusqu'à VENDREDI, le 19 OCTOBRE prochain, inclusivement des soumissions cachetées, adressées au sous-signe, et portant la suscription, "Soumission pour travaux à Port Arthur" pour la construction d'un prolongement au Brice-Lames à Port Arthur, Ontario, d'après les plans et devis, que l'on pourra voir en s'adressant à W. Murdoch, Ingénieur civil, Port Arthur, et au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumissions.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, égal, à cinq pour cent du montant qui y est inscrite, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si la soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

d. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministre des Travaux Publics,
Ottawa, 17 Septembre 1888.



Des soumissions cachetées, adressées au sous-signe et portant l'endossement "Soumission pour le Bureau de Poste, Goderich, Ont." seront reçues à ce bureau jusqu'au LUNDI, 15 OCTOBRE 1888, pour les différents travaux nécessaires à la construction du Bureau de Poste à Goderich.

On pourra voir les plans et devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa et au bureau du Greffier de la Cité à Goderich, Ont. le et après le 5 septembre.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur la formule qui sera fournie et signée de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 31 août 1888.



STATUTS du CANADA

ET

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les Statuts et quelques unes des publications du Gouvernement du Canada sont en vente à ce bureau ainsi que certains actes séparés. Une liste de prix sera envoyée sur demande.

Les Statuts Révisés sont maintenant prêts Prix des deux volumes \$5.00.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine
et contrôleur de la Papeterie

Département des impressions et de la
Papeterie publique.
Ottawa, 2 mai 1888.—6m



Avis relatifs aux Passeports.

Les personnes qui ont besoin de passeports du Gouvernement Canadien doivent s'adresser à ce département et accompagner leur demande de la somme de quatre piastres, honoraires fixés par le gouverneur en Conseil.

O. POWELL,
Sous-Secrétaire d'Etat.
Ottawa, 2 mai 1888.—6m.

LE DÉPOT PRINCIPAL

Pour la vente en gros des spécialités suivantes:

Remède du Père Mathieu

Remède du Dr Sey

Amers Indigènes

Lotion Persienne, etc.,

SE TROUVE CHEZ

S. LACHANCE

Pharmacien et Chimiste

1538 & 1540 rue Ste-Catherine

SUCCURSALE:

263 rue N.-Dame, Hochlaga

juillet 1888—1a

Le Mal de Rognons et Retention d'Urine.

Soulagés en moins d'une heure et guéris en quelques jours par les remèdes de J. B. L. DUC & Cie, le célèbre inventeur et fabricant de remèdes sauvages demeurant au No. 3797 rue Notre-Dame Ouest à St Henri de Montréal.

M. Leduc a beaucoup amélioré la science médicale en faisant les découvertes des remèdes pour la guérison infallible des maladies qui suivent: La Coqueluche, Diphtérie, Grippe, Fièvre Scarlatine, Enrouement, Bronchite, l'Asthme, la Consommation, maladie du Foie, Dyspepsie. Les inflammations de Poumons et du Foie et autres maladies internes. Les maladies de Rognon, retention d'Urine, inflammation de Vessie. L'hydropisie, les maladies nerveuses avec maux de tête et engourdissement des membres et Paralysie. La Névralgie, l'Epilepsie. Ces remèdes ne sont nullement injurieux et grand nombre de preuves de guérison des maladies mentionnées peuvent être fournies dans cette ville.

5 oct. 1888.—1a.

DEMENAGEMENT.

MORIN & CIE

ET

L. E. MORIN JR. & CIE

Ont transporté leur place d'affaires aux Nos
28 & 30 RUE ST-DIZIER
(Bâtisse des Sœurs de l'Hôtel-Dieu)
mai 1888. Téléphone No 25



Voici le véritable J. E. P. RACICOT

Inventeur, Propriétaire et Manufacturier
de Remèdes Sauvages Patentés

1434 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

A l'Enseigne du Sauvage.

C'est là où l'on se rend en foule pour se procurer ses célèbres Remèdes Sauvages, dont il est le seul inventeur sachant qu'en les usant bien ils guérissent radicalement: Dyspepsie, Maladie de Foie, Mal de rognons, Constipation, Jaunisse, Névralgie, Rhumatisme, Boutons, Plaies de toutes sortes, Râle, Ecrouelle, Érysipèle, Hydropisie, Asthme, Bronchites, Paralysie, Catarrhe, Faltblosse, (Mal de Matrice), (Beau mal), Maladies nerveuses, Enflamations quelconques, Chancre, Tumeurs, Papanis, Migraine, Diarrhée, Choléra, (Maladies Vénériennes), en un mot toutes les maladies dont est frappée l'humanité souffrante. Vous trouverez toujours tous ces mêmes remèdes au numéro 25 Rue St Joseph St Roch, Québec et à Sherbrooke au No. 9 Rue Pont.

Médaille d'Or à l'Exposition de Québec.

Médaille à l'Exposition de Toronto.

Compagnie Centrale de la Charente ALEXANDRE MATIGNON & CIE. COGNAC

Véritable Cognac, Fine Champagne, en fûts, bouteilles, flasks, carafes.

AGENTS:

A Québec: H. Beatey, rue de la Fabrique.

A Brantford: T. S. Hamilton & Cie.

Prière de se méfier des contrefaçons.

On demande pour Montréal un Agent actif et responsable. S'adresser aux bureaux du PRIX COURANT.

28 avril 1888.

Loterie Nationale

CLASSE D.

Tirages, le troisième mercredi de
chaque mois.

Le 15^{me} tirage mensuel aura lieu le

Mercredi. 17 Oct. 1888

A DEUX HEURES P. M.

VALEUR DES LOTS

\$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

Nomenclature des lots

1 Immeuble.....	de \$5,000	\$5,000
1 Immeuble.....	de 2,000	2,000
1 Immeuble.....	de 1,000	1,000
4 Immeubles.....	de 500	2,000
10 Immeubles.....	de 300	3,000
30 Ameublements.....	de 200	6,000
60 Ameublements.....	de 100	6,000
200 Montres d'or.....	de 50	10,000
1,000 Montres d'argent.....	de 10	10,000
1,000 Services de toilette.....	de 5	5,000
2,307 lots valant.....		\$50,000

Le secrétaire,

S. E. LEFEBVRE,

Bureaux: 19, rue St-Jacques

MONTREAL, CANADA.

N. B.—L'administration de la Loterie attire l'attention de ses clients sur les importants changements opérés dans la nomenclature des lots et les informe en même temps qu'elle discontinue la Deuxième Série (Billets de 25 cts.)

KENT & TURCOTTE

Comptables, Auditeurs et
Commissaires

No 7, PLACE D'ARMES

(Au-dessous de la banque J.-Cartier)

SPECIALITÉ:

Règlement des Affaires de Faillite

A. Labossiere & Ouimet

PEINTRES-DECORATEURS

Exécutent avec promptitude toutes les commandes en

PEINTURE ET DECORATION de maisons,
d'enseignes, imitations, posage de
tapisserie, vitres, etc.

1076 rue St-Laurent, Montreal

7 septembre 1888—1a

Société Vinicole

298 rue Dorchester

MONTREAL.

Importation et production de

VINS ET EAUX-DE-VIE.

Vins blancs et rouges, Claret, Sauternes, Porto, Sherry, depuis \$1 le gallon au quart. Claret ou Sherry \$3 la douzaine de bouteilles assorties. Un gallon échantillon pour \$1. livré à domicile en ville.

Demandez nos prix

GROS et DETAIL

Envoyez vos ordres par la maille.

28 juin 1888.

GLACIERES

En Gros et en Detail

De toutes les grandeurs et de tous les styles.

PRIX: \$7 EN MONTANT.

George W. Reed

MANUFACTURIER ET MARCHAND

783-785 RE CRAIG

22 juin 1888—1m

Pour impressions commerciales, s'adresser à A. T. LÉPINE & CIE, 13 rue Ste Thérèse.

Aux annonceurs dans la 'Gazette'

Les personnes qui enverront des annonces pour être insérées dans la Gazette du Canada, voudront bien observer les règles suivantes:

10. Adresse: "La Gazette du Canada, Ottawa, Canada."

20. Indiquez le nombre d'insertions requises.

30. Remettez invariablement les prix de telles annonces avec celui d'un numéro de la Gazette, comme il est expliqué plus bas, autrement elles ne seront pas insérées. Les prix sont: 10 cts par ligne pour la première insertion, et 5 cts pour les insertions subséquentes, chaque chiffre comptant pour un mot. Aucune annonce n'est publiée pour moins qu'une piastre.

Les abonnés remarqueront aussi que l'abonnement de \$4.00 par année est invariablement payable d'avance et que la Gazette sera retranchée à l'expiration du terme payé ainsi d'avance. On charge 10c. par numéro et lorsqu'on en a besoin de plus d'un il faudra payer également le même prix pour chacun de ses numéros.

BROWN CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine
et contrôleur de la Papeterie.

Département des Impressions et de
la Papeterie publique.
Ottawa, 2 mai 1888.—6m.

Pour vendre vos Propriétés

Annoncez-les dans

LE PRIX COURANT.